



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-151 / 7-2-6-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 10 décembre 2020, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C.BADREDDINE, A. BELLEVILLE, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : H. BARADEL, F. BEVILACQUA, J-L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, B. GATTAZ, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, B. SARRAT, B. SEVEN.

Le secrétaire de séance désigné est Franck DUFFOUR.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES PRESTATIONS ET SERVICES : Pompes Funèbres - Tarifs et Prestations 2021

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : La loi du 10 janvier 93 supprimant le monopole des Pompes Funèbres rend obligatoire l'affichage des tarifs en TTC. La TVA est donc incluse sur tous les articles et prestations. Le Conseil d'Etat dans son avis du 19 décembre 1995 a affirmé le caractère industriel et commercial des Pompes Funèbres tout en précisant que cette jurisprudence ne peut conduire à une augmentation déraisonnable des tarifs.

Cependant, au vu des augmentations appliquées par les différents intervenants funéraires et afin de rester concurrentiel face aux autres opérateurs funéraires privés, il est proposé une augmentation de 2 % pour 2021 sur l'ensemble des prestations des pompes funèbres. La vacation de Police reste inchangée. Toutefois, en ce qui concerne les cercueils et plantons, nous avons fait le choix d'appliquer la hausse de 2% en arrondissant le prix à l'euro inférieur, de façon à avoir un prix rond.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration Générale, Commerce et Sécurité du 07 décembre 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'adopter les tarifs suivants :

POMPES FUNEBRES

	2021 euros TTC
MISE EN BIERE : TVA 20% - Voiron - Extra muros	71,27 € 128,54 €
CREUSEMENT DES FOSSES A VOIRON : TVA 20% - Dans les concessions - Dans le carré commun adulte - Dans le carré enfant - Dans le carré mort-né	323,62 € 155,86 € 104,08 € 51,90 €
MISE EN CAVEAU : TVA 20 % - Descente en caveau - Descente en caveau hors Voiron	81,55 € 105,11 €
URNE EN FOSSE A VOIRON : TVA 20% - Creusement pour dépt ou extraction (l'urne) - L'urne suivant dans le même creusement	50,40 € 25,18 €
URNE EN FOSSE HORS VOIRON : TVA 20% - Creusement pour dépôt ou extraction (l'urne) - L'urne suivante dans le même creusement	52,42 € 26,18 €
CREUSEMENT HORS VOIRON : TVA 20% Forfait Transport pour creusement extérieur (TVA 10%)	373,86 € 103,99 €
PORTEURS : TVA 20 % - Porteur à l'unité - Service Normal (4 agents <u>dont</u> un maître de cérémonie) - Service Special (4 agents <u>et</u> un maitre de cérémonie) - Service Ordinaire (3 agents dont un maitre de cérémonie) Majoration de 50 % pour nuit (20h - 6h) et jours non travaillés	56,87 € 229,76 € 286,65 € 170,65 €
CERCUEILS : TVA 20% Bois dur (nu) - Boîte à ossements - Lyonnais enfant de 0.60 M à 1.20 M - Lyonnais droit 2 ^{ème} choix chêne - Lyonnais moulure galbé 1 ^{er} choix - Tombeau Bois tendre nu en Pin (22 mm)	117,00 € 371,00 € 459,00 € 597,00 € 1363,00 € 492,00 €
CROIX OU PLANTON DE REMARQUE : (TVA 20%)	86,00 €
VACATION DE POLICE (Taxe) net	20.00 €
TRANSPORT DE CORPS : TVA 10 % - Sans accompagnement - le km - - Minimum de prise en charge Majoration de 50 % pour nuit (22h - 6h) et jours non travaillés	1,37 € 90.22 €

	2021 euros TTC
CONVOIS (véhicule) : TVA 10 % - Service à Voiron - Service à l'extérieur de Voiron - Service ordinaire et aide sociale - Véhicule supplémentaire (l'un) - Forfait déplacement corbillard à l'extérieur de Voiron	193,77 € 193,77 € 91,87 € 63,17 € 87,96 €
CENTRE FUNERAIRE - Frais d'admission - Cellule réfrigérée : période de 24 h - Salon privé : l'heure - période de 24h - Salle de Culte : l'heure - Location laboratoire de conservation : l'heure	80,73 € 76,79 € 16,98 € 136,19 € 74,55 € 84,75 €

Il est rappelé que :

Toute période commencée est due intégralement et n'est pas divisible.

Les personnes justifiant de l'aide sociale accordée par le CCAS de VOIRON, bénéficient d'une minoration de 50 %;

Le séjour en chambre funéraire est gratuit pour les personnes démunies de ressources. Cette mesure ne s'applique qu'aux personnes décédées ou résidant dans la commune.

- Les recettes seront affectées au budget annexe Pompes Funèbres.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à 32 voix POUR - 3 ABSTENTIONS**
(J-L. BOISSARD, J. VIAL, J-P. ALIBEU)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT